



Règlements particuliers des Championnats universitaires

Comportement du capitaine

Si le capitaine fait preuve de manque de respect envers un officiel, l'équipe adverse et/ou le personnel du tournoi ou de l'installation pendant un match, le juge-arbitre peut lui adresser un avertissement formel.

À compter de l'émission d'un deuxième avertissement formel, ou après celui-ci, le juge-arbitre peut retirer le capitaine de ses fonctions pour le match et/ou pour un ou plusieurs des matchs restants de la rencontre ou de l'événement (auquel cas le capitaine ne peut être remplacé que par l'un des joueurs désignés de son équipe).

Lorsque la situation le justifie, le juge-arbitre peut retirer le capitaine de ses fonctions sans avertissement formel préalable pour un incident unique d'inconduite.

Conseil (coaching) et membres de l'équipe

Les conseils (coaching) sont autorisés dans les conditions suivantes :

- a. Lorsque le joueur se trouve du même côté du court que le capitaine, une communication verbale ou visuelle est permise entre les points ;
- b. Lorsque le joueur se trouve à l'extrémité opposée du court par rapport au capitaine, seule une communication visuelle (signaux ou gestes discrets de la main) est permise entre les points ;
- c. Le coaching verbal doit se limiter à quelques mots et/ou de courtes phrases ;
- d. Le coaching visuel doit se limiter à des signaux ou gestes discrets de la main ;
- e. Le capitaine doit demeurer sur le terrain, uniquement dans la zone désignée près du banc des joueurs ;
- f. Le coaching doit être effectué rapidement, de manière à ne pas perturber le déroulement du jeu. Aucun temps additionnel ne sera accordé à un joueur pour recevoir du coaching. Tout retard sera sanctionné conformément aux règles relatives aux infractions de temps et/ou au retard de jeu prévues au Code de conduite, telles que stipulées dans les Règles du court de Tennis Canada.



- g. Le coaching provenant des membres sur le banc de l'équipe est autorisé uniquement lors des changements de côté et des pauses entre les manches. Aucun coaching entre les points n'est permis depuis le banc de l'équipe.

Aucun autre coaching n'est autorisé pendant un match.

Les joueurs doivent également empêcher les membres de leur équipe de :

1. Utiliser un langage obscène audible dans l'enceinte du site ;
2. Faire des gestes obscènes de quelque nature que ce soit dans l'enceinte du site ;
3. Abuser verbalement d'un officiel, d'un adversaire, d'un spectateur ou de toute autre personne dans l'enceinte du site ;
4. Abuser physiquement d'un officiel, d'un adversaire, d'un spectateur ou de toute autre personne dans l'enceinte du site ;
5. Formuler, faire, diffuser, autoriser ou appuyer toute déclaration publique dans l'enceinte du site qui a, ou est destinée à avoir, un effet préjudiciable ou nuisible aux meilleurs intérêts de la compétition des Championnats universitaires et/ou à son arbitrage.

Toute infraction à cette section exposera le joueur à une pénalité conformément au barème de pénalités par points. Dans les cas flagrants et particulièrement préjudiciables au bon déroulement de la rencontre, ou dans les situations particulièrement graves, le juge-arbitre peut ordonner qu'un membre de l'équipe soit expulsé des estrades ou de l'enceinte du site et, en cas de refus d'obtempérer, peut déclarer immédiatement le défaut (disqualification) du joueur sur le terrain.

Comportement partisan de la foule / des spectateurs

Lors des matchs de compétition, chaque équipe doit contrôler ses spectateurs afin que le jeu ne soit ni interrompu ni perturbé. Dans le cas où les spectateurs, ou tout spectateur appuyant une équipe, adoptent un comportement partisan tel que le jeu est indûment interrompu, ou que les joueurs sont à tout moment indûment provoqués et/ou intimidés, le juge-arbitre pénalisera le joueur de l'équipe concernée conformément à ce qui suit :

- **Première infraction** : AVERTISSEMENT
- **Deuxième infraction** : PÉNALTÉ DE POINT
- **Troisième infraction et chaque infraction subséquente** : PÉNALTÉ DE JEU



Toutefois, après la troisième infraction liée au comportement partisan de la foule, le juge-arbitre déterminera si chaque infraction subséquente constitue un forfait.

Dans des circonstances flagrantes et particulièrement préjudiciables au bon déroulement de la rencontre, le juge-arbitre a l'autorité de déclarer un forfait pour une seule infraction de cette section.

Pouvoirs et responsabilités du juge-arbitre

1. Le juge-arbitre est le représentant sur place de Tennis Canada.
2. Les responsabilités du juge-arbitre comprennent notamment :
 - être présent sur le site au plus tard un jour avant le début de l'événement ;
 - inspecter, au besoin, les terrains de match et d'entraînement ;
 - convoquer une réunion des capitaines, au cours de laquelle les points suivants doivent être abordés :
 - l'horaire,
 - le format des matchs,
 - le nombre de balles et les changements de balles,
 - l'importance du rôle du capitaine,
 - le rôle de l'équipe d'officiels,
 - la règle sur le comportement de la foule,
 - la règle sur le comportement des capitaines,
 - les règles relatives au coaching et au comportement des membres de l'équipe,
 - toute autre question importante ;
 - veiller à ce que les heures de jeu soient conformes aux règlements et, au besoin, modifier l'heure de début des matchs ;
 - assurer l'application uniforme des règles et règlements sur le site ;
 - trancher tout différend ou toute question d'interprétation des règles et règlements survenant sur le site ;
 - décider d'interrompre ou de reporter un match, ou de le transférer sur une autre surface, en raison de l'état des terrains, des conditions météorologiques, de l'obscurité ou de tout autre facteur, et déterminer, le cas échéant, si et quand le jeu doit reprendre ;
 - faire respecter (ou demander à un officiel de faire respecter) le Code de conduite (par exemple : s'assurer que tous les membres de l'équipe respectent les règles relatives à la tenue vestimentaire et à l'équipement ; veiller à ce que toute perturbation ou interférence avec le jeu soit traitée de manière appropriée) ;



- s'assurer que toute modification à la sélection des joueurs (y compris pour des raisons médicales) est effectuée conformément aux règlements ;
- veiller à ce que seules les personnes autorisées — les officiels sur le court ainsi que les joueurs et le capitaine désignés de chaque équipe — soient présentes lors des cérémonies d'ouverture sur le court, de présentation des équipes et de clôture ;
- après l'événement, soumettre tous les rapports requis à Tennis Canada et à U Sports.

3. Les pouvoirs du juge-arbitre comprennent ce qui suit :

- En cas d'inconduite d'un membre de l'équipe sur le site, avant, pendant et/ou après une rencontre :
 - Dans le cas du capitaine :
 - le juge-arbitre peut émettre un avertissement formel ;
 - à compter de la deuxième mise en garde formelle, il peut retirer le capitaine de ses fonctions pour le match et/ou pour un ou plusieurs matchs restants de la rencontre ou de l'événement (le capitaine ne pouvant alors être remplacé que par un joueur officiellement nommé de son équipe) ;
 - lorsque justifié, le juge-arbitre peut retirer le capitaine de ses fonctions sans avertissement préalable à la suite d'un seul incident d'inconduite.
 - Dans le cas de tout membre de l'équipe (y compris le capitaine), le juge-arbitre peut ordonner que le membre :
 - i) se voie retirer son accréditation,
 - ii) soit expulsé du site de l'événement, et/ou
 - iii) se voie refuser l'accès au site de l'événement pour une période déterminée, y compris pour le reste de l'événement.
 - En plus des conséquences ci-dessus, le capitaine ou le membre de l'équipe est assujéti aux dispositions et pénalités applicables prévues au Code de conduite des Règles du court, ainsi qu'au Code de conduite en matière de sécurité sportive de Tennis Canada et à la Politique de discipline et de plaintes de Tennis Canada.
Aux fins de clarification, un membre de l'équipe est défini comme étant le capitaine, un joueur, un physiothérapeute ou toute autre personne représentant l'équipe, officiellement ou non (par exemple, un représentant universitaire qui n'est pas un membre officiel de l'équipe mais qui est présent sur le site de l'événement).
- Le juge-arbitre peut également formuler une recommandation à Tennis Canada, qui communiquera alors avec l'université concernée afin que le capitaine soit disqualifié de ses fonctions à ce titre et/ou comme joueur lors de rencontres subséquentes de la compétition et/ou lors des éditions ultérieures du Championnat universitaire.